

MasterClass-Achats

Développer ses qualités de négociateur

LYON

11 et 12 JUIN

LES OBJECTIFS

- Comprendre la négociation et ses intérêts
- Apprendre à convaincre et atteindre ses objectifs
- Découvrir les techniques pour réussir sa négociation

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS VUS PENDANT LA FORMATION

- Les points essentiels d'une négociation réussie
- Améliorer ses pratiques en insistant sur les facteurs de succès
- Prendre en compte tous les facteurs de la communication
- S'entraîner à la négociation avec des cas proches de votre quotidien
- Découvrir une méthode de négociation immédiatement opérationnelle

CROP & CO



Jérémy Cottin-Lamy

Jérémy est un vrai pro des achats !

Il a pratiqué le métier dans différents environnements (ville de Paris, DGA, UGAP, ...). Il a ensuite créé son activité de formateur spécialisé achats avant de rejoindre Crop and co (www.cropandco) en 2016.

Aujourd'hui il accompagne ses clients dans l'évolution des organisations et notamment des pratiques de l'équipe achats. Il coache au quotidien les acheteurs et responsables achats.

PRIX

1 290 euros HT pour le deux jours comprenant la documentation et les repas des deux journées

AVANTAGES

- Une formation pratique et participative
- Un guide de négociation rappelant les points majeurs d'une négociation réussie
- Des simulations proches des situations réelles de l'acheteur

Crop and co est un organisme de formation achats référencé DataDock



Conditions Générales de Vente

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de :

- 5 jours ouvrables avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de (100% du montant de la prestation) Euros à titre de dédommagement.
- 10 jours ouvrables avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de (80% du montant de la prestation) Euros à titre de dédommagement.
- 15 jours ouvrables avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de (50% du montant de la prestation) Euros à titre de dédommagement.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Inscription

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison Sociale :

Téléphone :

E-mail :

Facturation

Adresse :

Contact de facturation

Nom :

Téléphone :

Email :

Contact du RRH

Nom :

Téléphone :

Email :